



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget concernant les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine (92), la commune de Mitry-Mory dans la Seine-et-Marne (77), les communes d'Aulnay-sous-Bois, La Courneuve, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Tremblay-en-France, Villepinte et Villetaneuse dans la Seine-Saint-Denis (93), les communes de Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse et Gonesse dans le Val-d'Oise (95)**

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 18 juillet 2016, et en application des dispositions des codes de l'urbanisme et de l'environnement, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget. Cette enquête publique concerne les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine, la commune de Mitry-Mory dans la Seine-et-Marne, les communes d'Aulnay-sous-Bois, La Courneuve, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Tremblay-en-France, Villepinte et Villetaneuse dans la Seine-Saint-Denis, les communes de Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse et Gonesse dans le Val-d'Oise.

**L'enquête publique s'ouvrira le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 8h30 et se terminera le lundi 3 octobre 2016 à 19h00**

Au terme de cette enquête publique, le plan d'exposition au bruit, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique est approuvé par arrêté des préfets de la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise après avoir reçu l'accord exprès du ministre chargé de l'aviation civile.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête et les registres seront déposés dans les préfectures et mairies ci-après. Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance de ces dossiers et consigner ses observations et contre-propositions sur les registres mis à sa disposition aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public dans les lieux d'enquêtes suivants :

#### Paris :

– à la **préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**, (Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) – Unité départementale de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique) située 5 rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15, siège de l'enquête, ouverte les jours ouvrables aux horaires suivants : 9h à 12h et de 14h à 17h.

#### Département de la Seine-et-Marne :

– à la préfecture de la Seine-et-Marne - 12, rue des Saints Pères 77000 Melun  
– à la mairie de Mitry-Mory - 11-13, rue Paul Vaillant-Couturier 77290 Mitry-Mory

#### Département des Hauts-de-Seine :

– à la préfecture des Hauts-de-Seine - 167-177 avenue Joliot Curie 92000 Nanterre  
– à la mairie de Gennevilliers - 177 avenue Gabriel Péri 92230 Gennevilliers  
– à la mairie de Villeneuve-La-Garenne - 28, avenue de Verdun 92390 Villeneuve-la-Garenne

#### Département de Seine-Saint-Denis :

– à la préfecture de Seine-Saint-Denis – 1 esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny  
– à la mairie d'Aulnay-Sous-Bois - 14-16, boulevard Félix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois  
– à la mairie de la Courneuve - 58, avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve  
– à la mairie de Dugny - 1, rue de la résistance 93440 Dugny  
– à la mairie d'Epinay-sur-Seine - 1-3, rue Quetigny 93800 Epinay-sur-Seine  
– à la mairie de L'Île-Saint-Denis - 1, rue Méchin 93450 L'Île-Saint-Denis  
– à la mairie de Pierrefitte-sur-Seine - 2, place de la Libération 93380 Pierrefitte-sur-Seine  
– à la mairie de Saint-Denis - 2, place du Caquet 93200 Saint-Denis  
– à la mairie de Stains - 6, avenue Paul Vaillant-Couturier 93240 Stains  
– à la mairie de Tremblay-en-France - 18, boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France  
– au centre administratif de Villepinte - 16/32, avenue Paul Vaillant-Couturier 93420 Villepinte  
– à la mairie de Villetaneuse - rue Henri Barbusse 93430 Villetaneuse

#### Département du Val-d'Oise :

– à la préfecture du Val-d'Oise - 5, avenue Bernard Hirsch 95000 Cergy-pontoise  
– à la mairie de Bonneuil-en-France - 15, rue de Gonesse 95500 Bonneuil-en-France  
– à la mairie de Garges-Lès-Gonesse - 8, place de l'Hôtel de Ville 95140 Garges-lès-Gonesse  
– à la mairie de Gonesse - 66, rue de Paris 95500 Gonesse

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public via le lien internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) – unité départementale de Paris – service utilité publique et équilibres territoriaux - pôle urbanisme d'utilité publique – situé 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15.

Des observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées par écrit, à l'attention de M. Jean-Paul PUYFAUCHER, président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'enquête à l'adresse susvisée. Toutes ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

**De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé du jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 08h30 au lundi 3 octobre 2016 à 19h00. via le site internet suivant : [www.enquetepubliquepelebourget.fr](http://www.enquetepubliquepelebourget.fr)**

Cette enquête publique est conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

#### Le président :

Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, chargé de mission auprès du médiateur EDF, en retraite,

#### Les membres titulaires :

- Madame Marie-Françoise SEVRAIN, consultante en environnement,  
- Monsieur Jean CULDAUT, architecte urbaniste indépendant.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, la présidence de la commission sera assurée par Madame Marie-Françoise SEVRAIN, membre titulaire de la commission.

#### Le membre suppléant :

- Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, ingénieur des mines.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, soit du jeudi 1<sup>er</sup> septembre au lundi 3 octobre 2016 inclus, des permanences seront organisées dans les mairies, aux dates et heures indiquées ci-dessous.

Un membre de la commission d'enquête recevra en personne le public, qui pourra émettre des observations, par écrit ou par oral :

#### Département de Seine-et-Marne :

##### MITRY-MORY

à la mairie 11-13, rue Paul Vaillant-Couturier  
77290 Mitry-Mory  
Lundi 26 septembre 2016 de 14h00 à 17h00

#### Département des Hauts-de-Seine :

##### VILLENEUVE-LA-GARENNE

à la mairie - 28, avenue de Verdun  
92390 Villeneuve-la-Garenne  
mercredi 14 septembre 2016  
de 09h00 à 12h00  
Jeudi 15 septembre 2016 de 09h00 à 12h00

#### Département de Seine-Saint-Denis :

##### AULNAY-SOUS-BOIS

à la mairie - 14-16, boulevard Félix Faure  
93600 Aulnay-sous-Bois  
Lundi 19 septembre 2016 de 14h00 à 17h00

##### PIERREFITTE-SUR-SEINE

à la mairie - 2, place de la Libération  
93380 Pierrefitte-sur-Seine  
Samedi 24 septembre 2016  
de 09h00 à 12h00

##### DUGNY

à la mairie - 1, rue de la résistance  
93440 Dugny  
Samedi 17 septembre 2016  
de 09h00 à 12h00  
Lundi 3 octobre 2016 de 09h00 à 12h00

##### SAINT-DENIS

au centre administratif - 2, place du Caquet  
93200 Saint-Denis  
Mercredi 21 septembre 2016

de 16h00 à 19h00

##### L'ÎLE-SAINT-DENIS

à la mairie - 1, rue Méchin  
93450 L'Île-Saint-Denis  
Samedi 1<sup>er</sup> octobre de 09h00 à 12h00

##### STAINS

à la mairie - 6, avenue Paul Vaillant-Couturier  
93240 Stains  
Samedi 24 septembre 2016  
de 08h45 à 11h45  
Lundi 3 octobre 2016 de 14h00 à 17h15

##### VILLEPINTE

au centre administratif  
16/32, avenue Paul Vaillant Couturier  
93420 Villepinte  
Samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 de 08h30 à 11h45

#### Département du Val-d'Oise

##### BONNEUIL-EN-FRANCE

à la mairie - 15, rue de Gonesse  
95500 Bonneuil-en-France  
Mercredi 28 septembre 2016  
de 15h30 à 18h30

##### GONESSE

à la mairie - 66, rue de Paris  
95500 Gonesse  
Samedi 10 septembre 2016 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 28 septembre 2016 de 14h00 à 17h00

##### GARGES-LES-GONESSE

à la mairie - 8, place de l'Hôtel de Ville  
95140 Garges-lès-Gonesse  
Jeudi 15 septembre 2016 de 16h45 à 19h45  
Jeudi 29 septembre 2016 de 16h45 à 19h45

**Compte tenu de la nature du projet, une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée le mercredi 7 septembre 2016 à partir de 19h à l'espace associatif des Doucettes – 10, rue du Tiers Pot – 95140 Garges-lès-Gonesse.**

A l'issue de cette réunion, un compte rendu sera établi par le président de la commission d'enquête puis adressé au maître d'ouvrage et au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, autorité organisatrice de l'enquête publique, et annexé au rapport de fin d'enquête.

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le président de la commission d'enquête transmettra ensuite le dossier de l'enquête publique et les registres accompagnés du rapport et des conclusions motivées au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et, simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, en préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, en préfectures de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, pendant un an à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'information sur le projet pourra être adressée à : Monsieur David PROUX, chargé d'études à la Direction générale de l'aviation civile, 50, rue Henry Farman 75015 Paris (courriel : [dta-enquete-publique-peb-lbg-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dta-enquete-publique-peb-lbg-bf@aviation-civile.gouv.fr)).